

PERFORMANCE DES ACHATS : L'ORDONNANCE DU 6 JUIN 2005 APPROFONDISSEMENT

Désormais soumis à l'ordonnance du 6 juin 2005, les établissements privés non lucratifs doivent appliquer les modalités d'exécution spécifiques des pratiques achats prévues par ce texte d'origine communautaire.

Au-delà des grands principes que cette ordonnance décline, il existe d'importantes subtilités d'application ainsi qu'une jurisprudence qu'il importe de connaître.

Cette formation s'adresse aux personnes pratiquant déjà l'ordonnance du 6 juin 2005 ou ayant suivi la formation « les fondamentaux de l'ordonnance du 6 juin 2005 ». Elle vise à leur permettre de sécuriser de façon optimale leurs marchés.

OBJECTIFS

- Acquérir des connaissances fines et jurisprudentielles de l'ordonnance du 6 juin 2005 et identifier les subtilités de mise en œuvre dans la passation de marchés
- Analyser les éléments de sécurisation rigoureuse de l'acte d'achat dans le cadre de l'ordonnance du 6 juin 2005

CONTENU

L'élaboration du DCE (dossier de consultations entreprises)

Le cahier des charges :

- Structure d'un cahier des charges
- Allotissement

Le Règlement de consultation et la pondération des critères de choix

Les points particuliers :

- Les marchés multi attributaires et mono attributaire
- Les variantes
- Les options

Particularités des marchés de service

Particularités des marchés de travaux

La publicité

Rappel des différents seuils et des méthodes de calcul

Supports de publicité : obligatoire et optionnels

L'analyse et la sélection des candidatures

Les conditions de recevabilité des candidatures

Les documents exigibles des candidats

L'examen des garanties techniques et financières

Les tests des produits

Le choix de la meilleure offre

L'analyse des offres

Le classement des offres et le choix du titulaire

La rédaction du rapport de présentation

La prévention des litiges et l'information des candidats évincés

L'information des candidats non retenus

La communication des motifs de rejet de l'offre

Les documents communicables aux candidats évincés

Le risque de référé précontractuel (article 24 ordonnance du 6 juin 2005)



28 janvier 2015



Paris



316 €
par personne

1 jour



01 53 98 95 03



formation@feharp.fr

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

PUBLICS

Personnes ayant la charge opérationnelle des achats :

- Acheteurs
- Responsable achats
- Directeurs achats

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports jurisprudentiels et méthodologiques
- exercices pratiques
- analyse des risques

INTERVENANTS

- Avocat spécialisé dans les marchés
- Responsable Projet achats FEHAP